



Garantie decennale construction de piscine

Par Visiteur

Bonjour, en Mai 2003 j'ai fait construire une piscine par un concessionnaire M. En 2009 j'ai de gros problèmes de fuites d'eau avec la tuyauterie et le liner a plissé, j'ai donc été obligé de fermer certaines vannes pour éviter de voir ma piscine se vider ce qui m'occasionne des problèmes d'entretien-impossibilité de mettre un robot puisque la prise balai fuit. L'entreprise qui m'a vendu cette piscine a été liquidé (dépot de bilan) en 2007 et j'ai oublié de demander à cet entrepreneur, lors de la signature du bon de commande, le nom et l'adresse de sa compagnie d'assurance concernant sa décennale. Quel recours puis-je avoir? Est-il possible de se retourner contre le fabricant MAGILINE? J'avoue que je suis désespérer.

En attendant votre réponse, recevez mes meilleures salutations. P.

Par Visiteur

Cher monsieur,

L'entreprise qui m'a vendu cette piscine a été liquidé (dépot de bilan) en 2007 et j'ai oublié de demander à cet entrepreneur, lors de la signature du bon de commande, le nom et l'adresse de sa compagnie d'assurance concernant sa décennale. Quel recours puis-je avoir? Est-il possible de se retourner contre le fabricant M? J'avoue que je suis désespérer.

En attendant votre réponse, recevez mes meilleures salutations. P.

Dans la mesure où les artisans qui ont construit votre piscine ont fait l'objet d'une liquidation judiciaire, il n'existe aucun moyen de se retourner contre eux.

Avez vous souscrit une assurance dommage ouvrage lors de la construction de la piscine?

Quel est le lien entre votre artisan et M?

Très cordialement.

Par Visiteur

Non je n'avais pas souscrit de "dommages ouvrages" pour cette construction. L'entreprise qui a construit cette piscine était concessionnaire de la marque MAGILINE avec une représentation exclusive sur mon secteur d'habitation.

Y a t-il un moyen de retrouver l'adresse de sa décennale?

Par Visiteur

Cher monsieur,

L'entreprise qui a construit cette piscine était concessionnaire de la marque MAGILINE avec une représentation exclusive sur mon secteur d'habitation.

Dans ce cas, dans la mesure où le défaut ne semble pas provenir du matériel en lui même mais est davantage liée à un problème d'installation ou de montage, aucune action contre M ne me semble envisageable.

Y a t-il un moyen de retrouver l'adresse de sa décennale?

Si vous n'avez plus les coordonnées de l'assurance, et que le gérant de cette entreprise est aujourd'hui introuvable, il n'existe aucun moyen de connaître ces coordonnées. Vous pouvez toujours tenter de vous adresser au tribunal de

commerce afin de connaître le nom du liquidateur qui s'était chargée de la liquidation de cette société, afin qu'il vous renseigne. Mais je ne vous cache pas que les chances de succès sont faibles, désolé.

Très cordialement.